

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 06 SEPTMEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le deux septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Anthony TORNIL, Stéphane BRULARD, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA

**Absents excusés** : Fan LAVOISÉ pouvoir à Anthony TORNIL, Corinne COURCIER pouvoir à Carole MACHARES, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS.

**Absents non excusés** : Yvon PERROT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.  
Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2024.

**Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'une machine à Pizzas sur la commune**

La société JUST QUEEN propose la mise en place d'une machine à Pizzas sur la commune d'Aunay sous Crécy avec une indemnité d'occupation de 100 € mensuel (convention en annexe).

Après délibération,

Le conseil municipal vote à 8 voix pour et 1 abstention

Le Maire,  
**Jacques RIVIERE**

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 09/09/2024

Et affichage le 09/09/2024

AUNAY SOUS CRECY, 09/09/2024

